

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE

### Note de présentation du Compte Administratif 2025

Etabli en application des dispositions de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales

#### 1- Eléments de contexte

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note présente donc les principales informations des comptes administratifs 2025 du CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie retracées au sein d'un budget principal et des trois budgets annexes suivants :

- EHPAD « HARMONIE » Etablissement d'hébergement pour Personnes Agées Dépendantes à La Chaize Giraud
- Résidence Autonomie « Les Primevères » à Saint Maixent Sur Vie
- SAAD : Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

Seule la gestion de la résidence autonomie « Les Primevères » à Saint Maixent Sur Vie et du SAAD s'effectue en régie, celle de l'EHPAD est confiée à l'association ADMR.

Le Conseil Communautaire lors de sa séance 27 mars 2025, a approuvé la modification de l'action sociale d'intérêt communautaire par les actions suivantes :

- Enfance :

- Coordination de la politique contractuelle à l'enfance et à la parentalité avec la CAF et la MSA, mercredis et vacances scolaires,
- Etablir une politique sociale cohérente qui articule l'ensemble des services d'accueil de loisirs sans hébergement pour les mercredis et vacances scolaires, garantissant leur complémentarité et leur adéquation avec les besoins des familles,
- Participation financière aux fournitures scolaires des collégiens.

- Petite Enfance :

- Évaluation et Recensement des Besoins
  - Réaliser des études régulières sur l'offre et les besoins en modes d'accueil pour les enfants de moins de trois ans.
  - Identifier les lacunes de l'offre actuelle et déterminer les priorités en matière de création de nouvelles places d'accueil
- Information et Accompagnement des Familles
  - Gérer le relais petite enfance, qui fournira des informations complètes et actualisées aux familles concernant les modes d'accueil disponibles.
  - Promouvoir la gestion du Lieu d'Accueil Enfant Parent, offrant un espace d'écoute, d'échanges et de soutien pour les parents.
  - Organiser des ateliers d'information et de sensibilisation sur les différents modes d'accueil et les droits des familles.
- Planification Stratégique et Développement
  - Elaborer un schéma pluriannuel de développement des services de petite enfance, fixant des objectifs clairs et mesurables pour l'augmentation des places en crèche sur le territoire.
  - Mettre en place un suivi régulier de l'évolution démographique et des besoins émergents des familles pour adapter l'offre d'accueil.
- Assurance de la Qualité de l'Accueil
  - Mettre en œuvre des démarches qualité respectant la Charte nationale d'accueil du jeune enfant.

- Offrir des formations continues aux professionnels de la petite enfance sur les meilleures pratiques et les nouvelles approches pédagogiques.
- Organiser des événements et des activités destinées aux enfants, favorisant leur développement et leur bien-être.
- Gestion et Coordination des Structures d'Accueil
  - Assurer la gestion harmonisée des différentes structures d'accueil : la crèche de Saint Hilaire de Riez, la petite crèche de Brétignolles sur Mer, et la micro-crèche de Coët.
  - Établir une politique sociale cohérente qui articule l'ensemble des services d'accueil, garantissant leur complémentarité et leur adéquation avec les besoins des familles.
  - Créer des partenariats avec des acteurs locaux, notamment les services de protection maternelle et infantile, les associations et les établissements scolaires, pour un accompagnement global des familles.

- Seniors :

- L'accompagnement du vieillissement de la population et la prévention de la perte d'autonomie.
- La suppression de l'action sociale d'intérêt communautaire de l'entretien du Centre d'Hébergement Temporaire de Saint Gilles Croix de Vie en prenant acte que le CHLVO a recouvert la propriété du bâtiment édifié par l'intercommunalité au terme du bail de construction.
- La construction et l'entretien de l'EHPAD de La Chaise Giraud.
- La construction, l'entretien et la gestion de la Résidence Autonomie « Les Primevères » de Saint Maixent sur Vie.
- La coordination avec les établissements publics pour personnes âgées du Pays de Saint Gilles Croix de Vie pour garantir le parcours des aînés et la pérennité des établissements.

- Santé et Handicap :

- Politique de lutte contre la désertification médicale.
- Soutien aux actions de santé publique.
- Analyse, évaluation et propositions d'évolutions du territoire dans le champ du handicap.

- Logement social :

- Animation de la CLL.
- Coordination des structures couvrant en matière de logement social.
- Participation au fonds solidarité logement.

- Solidaires :

- Lutte contre la précarité,
- Accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité : étude des dispositifs pouvant être mis en place afin d'accompagner les personnes en situation de vulnérabilité à avoir accès aux services,
- Coordination des dispositifs d'aide alimentaire : coordination de la Banque Alimentaire et étude pour la mise en place d'outils de solidarité alimentaire.
- Participation aux dispositifs entrant dans le champ de l'action sociale d'intérêt communautaire (fonds d'aide aux jeunes, fonds solidarité logement, banque alimentaire, etc.).

2- Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

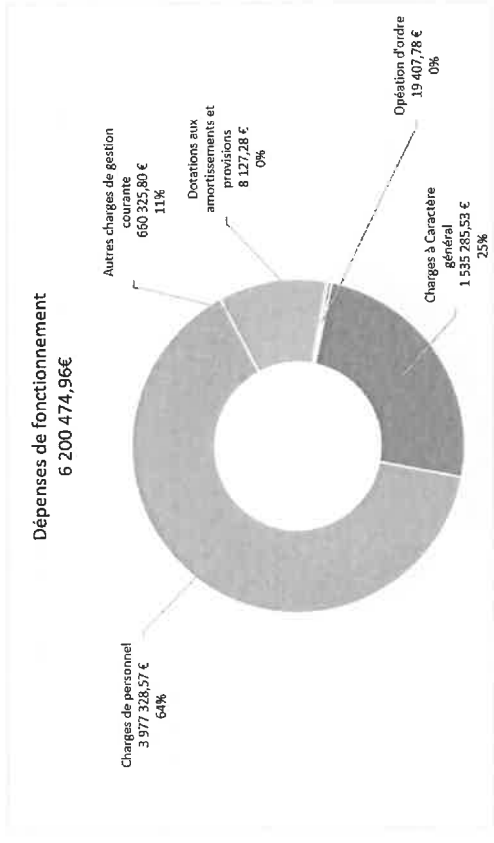
✓ COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - Budget Principal CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Le budget principal présente au 31/12/2025, un excédent de fonctionnement de 74 418,04€.

	Année 2025	Année 2024	En €
<b>Dépenses</b>			
Charges à Caractère général	1 535 285,53 €	1 381 419,49 €	153 866,04 €
Charges de Personnel	3 977 328,57 €	3 857 820,34 €	119 508,23 €
Autres charges de gestion courante	660 325,80 €	847 453,51 €	187 127,71 €
Charges financières	- €	7 370,63 €	7 370,63 €
charges exceptionnelles	- €	0,00 €	- €
dotations et provisions	8 127,28 €	10 379,17 €	2 251,89 €
<b>Dépenses réelles</b>	<b>6 181 067,18 €</b>	<b>6 104 443,14 €</b>	<b>76 624,04 €</b>
Opérations d'ordre	19 407,79 €	9 351,77 €	10 056,01 €
<b>Total hors report du résultat</b>	<b>6 200 474,96 €</b>	<b>6 113 794,91 €</b>	<b>86 680,05 €</b>
Déficit reporté	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>6 200 474,96 €</b>	<b>6 113 794,91 €</b>	<b>86 680,05 €</b>

	Année 2025	Année 2024	En €
<b>Recettes</b>			
Atténuations de charges	163 489,94 €	121 114,97 €	42 384,97 €
Produits des services, du domaine et participations	1 178 173,42 €	1 260 861,07 €	82 687,65 €
Dotations et participations	952 672,05 €	850 974,47 €	101 697,58 €
Autres charges de gestion courante	3 629 770,68 €	4 156 002,55 €	526 231,87 €
Produits exceptionnels	129,18 €	0,00 €	129,18 €
<b>Recettes réelles</b>	<b>5 924 245,27 €</b>	<b>6 388 953,06 €</b>	<b>464 707,79 €</b>
Opérations d'ordre	241,00 €	1 264,07 €	1 023,07 €
<b>Total hors report du résultat</b>	<b>5 924 486,27 €</b>	<b>6 390 217,13 €</b>	<b>465 730,86 €</b>
Excédent reporté	350 406,73 €	130 197,78 €	220 208,95 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 274 893,00 €</b>	<b>6 520 414,91 €</b>	<b>245 521,91 €</b>
<b>Résultat</b>	<b>74 418,04 €</b>	<b>406 620,00 €</b>	<b>332 201,96 €</b>

**LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**



Les dépenses de fonctionnement augmentent de 1,42% par rapport à 2024.

**Charges à caractère général : 1 535 285,53 €**

L'évolution du budget de +11,14% +153 866,04€

**Pôle Petite Enfance : 307 061,76€**

- les multi-accueils : 288 978,97€
- les Relais parents enfants : 15 834,39€
- le Lieu d'accueil enfants parents : 2 248,40€

Évolution de +12,25% soit +33,5k€ par rapport à 2024 :

- Rattachement 2023 trop important par rapport aux factures pour le repas des enfants : +29k€
- Analyse de pratiques : +6k€
- Produits entretien géré en 2024 par l'agglo : +7k€
- Dépenses électricité : -4k€
- Réparation de matériel : -4k€

**Pôle Enfance : 968 474,49€**

→ les accueils de loisirs : 968 474,49€

Evolution de +8,47% soit +75,6k€ par rapport à 2024 :

- Ouverture de l'ALSH Landevielle en gestion en régie : +47,5k€
- Décalage de paiements des factures 2024 ALSH Saint Révérend : +11k€
- Formation logiciel enfance : +4k€
- Réparation chauffage ALSH Brem : +4k€
- Produits entretien géré en 2024 sur budget agglo : +9k€

**Pôle Projet : 89 127,17€**

- les animations en faveur des seniors : 10 907,03€ - évolution de 772€
- le CLS (Contrat Local de Santé) : 35 691,18€ - évolution de 22k€ avec la mise en œuvre des nouvelles actions sur 2025
- le CTG (Contrat de territoire Global) : 15 989,16€ - évolution de 302€ - Stabilisation des actions proposées
- le projet social : 26 539,80€ - Mise en place d'une analyse des besoins sociaux

**Pôle Social Seniors : 53 052,25€**

- l'épicerie sociale : 51 484,89€ - évolution de 36k€ avec l'ouverture de l'épicerie sociale en septembre 2025
- la gestion du logement social : 1 567,36€ - baisse de 4,5k€ correspond à la régularisation de factures datant de 2023 sur l'exercice 2024.
- Etude sur le transport social : -25k€

**Pôle administration du CIAS :**

- les actions éducatives : 80 427,22€ - baisse de 4,8k€ (fournitures scolaires)
- de la gestion du CIAS : 37 142,64€ - baisse de 6k€ (fournitures de bureau, assurances, imprimés, affranchissement, téléphone, amicale et fournitures et formations des agents)

**Charges de personnel : 3 977 328,57 €**

L'évolution du budget de +3,10% +119 508,23€

**Pôle Petite Enfance :**

- les multi-accueils, relais parents enfants et lieu d'accueil enfants parents : 1 769 153,33€
- +31 k€ (remplacements malades 26,6k€ - Apprenti +4,4k€)

**Pôle Enfance :**

- les accueils de loisirs : 1 256 048,29 € + 68 k€ (mise à dispo de personnel des communes de Saint Hilaire de Riez et de Brem sur Mer +74k€, saisonnier- remplacement -7k€)

**Pôle Projet :**

- le contrat local de santé : 55 818,52 € +0,5k€
- le contrat de Territoire Global : 138 472,27 € +21k€ (Poste à temps partiel passé en temps complet sur année complète en 2025)
- les animations en faveur des seniors : 53 695,61 € +6k€

**Pôle Social Seniors**

- l'épicerie sociale : 66 700,42 € +18k€ (animateur épicerie sociale à temps partiel à compter du mois de mai 2025 + revalorisation salariale responsable de l'épicerie)
- la gestion du logement social : 24 023,11 €
- le TUVASOU : 50 421,91 € +5k€

**Pôle administration du CIAS**

- de la gestion du CIAS : 562 995,11 € -30k€ (refacturation agglo +12k€, visite médicale +1k€, ticket restaurant +8k€, revalorisation salariale DGA +3k€, agent transféré à l'agglo -24k€, assurance personnel -28k€)

**Autres charges de gestion : 660 325,80 €**

L'évolution du budget de -22,08% -187 127,71€

**Pôle Petite Enfance :**

- les multi-accueils, relais parents enfants et lieu d'accueil enfants parents : 276,44 €

**Pôle Enfance :**

- Les accueils de loisirs : 377 315,43 € (gestion associative des centres de loisirs à Coëx, Notre dame de Riez, Saint Gilles, Croix de Vie et Landevielle jusqu'au mois août 2025)
  - Evolution de +46,51k€
    - +25,5k€ ALSH Landevielle (gestion sur 8 mois en 2025 en partenariat avec l'association Famille Rurale contre une gestion de 4 mois en 2024 marquée par l'ouverture de l'ALSH en septembre)
    - +41 k€ ALSH St Gilles - subventions exceptionnelles versées en 2025 et augmentation subvention à l'association
    - -14 k€ ALSH Coëx – Versement du solde 2023 sur l'exercice 2024
    - -6 k€ ALSH Notre Dame de Riez – Versement du solde 2023 sur l'exercice 2024

**Pôle Social Seniors :**

- Aide alimentaire : 4870 € (subvention accordée à la Banque Alimentaire)
- l'épicerie sociale : 582,31€ (logiciel de gestion de l'épicerie)
- la gestion du logement social : 29 750 € (subvention accordée aux associations habitat et humanisme, accompagnement personnalisé et soutien à l'habitat)
- l'aide pour le TUVASOU : 28 677,32 €
  - La prise en charge du déficit des budgets annexes : 180 000 € (Résidences autonomie : 130 000€ et SAAD : 60 000€)
    - Evolution de -193,4k€
      - Tuvasou + 16,6k€ (mise en place de l'aide en juillet 2024)
      - Prise en charge déficit SAAD et résidence autonomie -210k€ (rattrapage des versement de la prise en charge en 2024)

**Pôle administration du CIAS**

- Fournitures aux collègues par le biais de subvention au collège d'Arzenay : 2 430 €
  - la gestion du CIAS : 36 424,30 €
    - Evolution de -39,7k€
      - Subvention aux associations -35k€ (en 2024 rattrapage des versements de 2023)
      - Informatique -10,7k€ (rattrapage de dépenses de licences 2023 sur l'exercice 2024)
      - Régularisation des rattachements pratiqués à tort +6k€

**Charges financières : 0 €**

En baisse car aucun tirage sur la ligne de trésorerie durant l'année 2025.

**Dotations aux provisions : 8 127,28 €**

Ce chapitre enregistre la provision permettant d'anticiper la liquidation du compte épargne temps des agents du CIAS. Une provision de 7 420,28 € a donc été comptabilisée.

Les agents publics, tout comme les salariés du secteur privé, ont la faculté de ne pas utiliser tous leurs jours de congé et de conserver une partie sur leur compte épargne temps. Au-delà d'un certain nombre de jours, les agents peuvent convertir ces congés en une indemnité. La demande de paiement de cette indemnité constitue une charge prévisible que le CIAS doit provisionner.

Un ajustement de la provision doit donc chaque année être effectué.

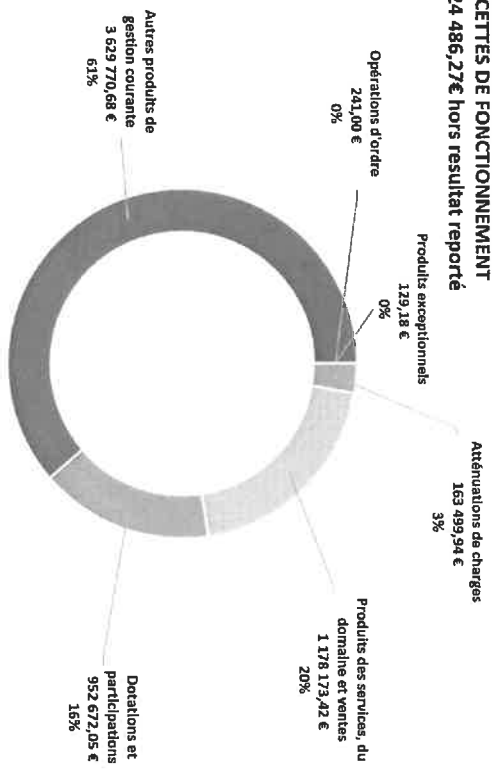
Une provision pour créances douteuses a aussi été comptabilisée pour un montant de 707€

**Opérations d'ordre : 19 407,78 €**

Apparaissent dans ce chapitre les écritures de dotation aux amortissements de l'actif immobilisé.

**LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT  
 5 924 486,27€ hors résultat reporté**



**Attenuations de charges : 163 499,94 €**

L'évolution du budget de +35% +42 384,97€  
 Apparti à ce chapitre les remboursements, effectués par l'assurance ou la CPAM pour des arrêts maladie du personnel, la comptabilisation des tickets restaurants pour la part salariale.

**Produits des services, du domaine et des ventes : 1 178 173,42 €**

L'évolution du budget de -5,56% -82 687,65€

Sont comptabilisées à ce chapitre la facturation aux familles de l'accueil des enfants dans les multi-accueils et centres de loisirs ainsi que la prestation de service versée par la Caisse d'Allocation Familiale pour les multi-accueils, les ateliers pour les seniors, la part des bénéficiaires à l'épicerie sociale et la participation solidaire des communes à l'approvisionnement de l'épicerie sociale.

**Pôle Petite enfance**

- les multi-accueils, relais parents enfants et lieu d'accueil enfants parents : 660 799,24€
  - Evolution - 109k€ : la baisse des heures facturées sur les 3 structures entraîne une diminution de la prestation versée par la Car malgré des quotients familiaux plus élevés. Par ailleurs la prestation MSA (Mutuelle Sociale Agricole) et en baisse car elle est désormais imputée sur chapitre 74.

Pôle Enfance

- les accueils de loisirs : 510 138.37€
  - Evolution - +19k€ reprise en régie de l'ALSH Landevielle au 1<sup>er</sup> septembre 2025 et augmentation nombre heures ALSH Commequiers, Le Fenouiller et Saint Réverend

Pôle projet

- les animations en faveur des séniors : 780€

Pôle Social Séniors :

- Evolution +6.5k€ Ouverture de l'épicerie sociale en septembre 2025 - Part bénéficiaire : 2 708.21€ et participation solidaire des communes à l'approvisionnement de l'épicerie sociale 3 747.60€

Dotations et participations : 952 672.05 €

L'évolution du budget de +11.95% +101 697.58€

Les participations versées par la Caisse d'Allocation Familiale pour l'aide au fonctionnement des multi-accueils, relais parents enfants, lieu accueil enfants parents et centres de loisirs apparaissent à ce chapitre. De même les subventions versées par les organismes partenaires pour les actions du CLS, CTG, actions séniors et l'Épicerie Sociale.

Les recettes encaissées à ce chapitre concernent les services suivants :

Pôle Petite enfance

- les multi-accueils, relais parents enfants et lieu d'accueil enfants parents : 380 207.92€
  - Evolution de +83k€
    - RPE (Relais Petite Enfance) +21k€ - Nouvelle convention CAF +16k€ et MSA +5k€
    - Crèches +60k€ - Bonus attractivité +29k€ - Revalorisation CTG (Contrat de Territoire Global) +14k€ - MSA +13k€ - Participation FIPHP (Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) +4k€
    - LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents) +2k€ MSA

Pôle Enfance

- les accueils de loisirs : 287 872.47€
  - Evolution -26k€
    - -8k€ prestation MSA (Mutualité Sociale Agricole)
    - -18k€ prestation CAF (Caisse d'Allocations Familiales)

Pôle Projet : 235 624.70€

- Evolution +20.5k€
  - les animations en faveur des séniors : 7 514.70€ :-1k€ par rapport à 2024
  - Subvention de l'ARS (Agence Régionale de Santé) : 40 000€ : Stable
  - Subvention du FSE+ (Fonds Social Européen +) 137 710€ : +55k€ par rapport au fonds européen perçu en 2024
  - Subvention de la CAF du poste de chargé de mission du CTG : 50 400€ -33k€ (2 années perçues sur 2024)

Pôle Social Séniors : 48 159€

- Evolution +23k€
  - Subvention de l'Etat « Mieux manger pour tous » : 27 500 € : +2.5k€ par rapport à 2024
  - Subvention ANDES (Association Solidarité Alimentaire France) : 5 759€ : Participation 2025
  - Subvention de la MSA (Mutualité Sociale Agricole) : 7 500€ : Participation 2025 à l'ouverture de l'épicerie
  - Subvention du Département : 7 400€ : Aide au poste d'animateur de l'épicerie

Pôle Administration du CIAS

→ FCTVA : 807.96€

Autres produits de gestion courante : 3 629 770.68 €

L'évolution du budget de -12.66% -526 231.87€

Différences de centimes dans le cadre du prélèvement de l'impôt à la source d'un montant de 1.35€.

Des régularisations de trop perçu pour un montant de 48.83€

Régularisation rattachement pratiqué à tort : -6k€ par rapport à l'exercice 2024.

Afin de financer les actions du CIAS, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, verse annuellement une subvention qui pour 2025 s'est établie à 3 629 720.50€ soit une baisse de 520 k€ par rapport à l'exercice 2024.

Produits exceptionnels : 129.18 €

Régularisation de trop perçu sur des cotisations d'exercices antérieurs pour un montant de 129.18€

Opérations d'ordre de section à section : 241 €

Amortissement des subventions transférables

Excédent de fonctionnement reporté : 350 406.73 €

Report de l'excédent d'exploitation constaté à fin 2024.

**□ LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

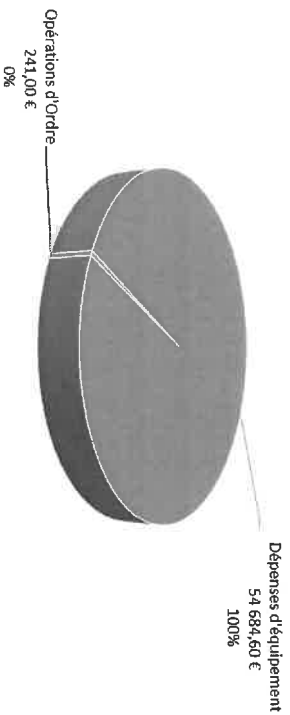
	Année 2025	Année 2024	Ecart en €
Dépenses			
Dépenses d'équipement	54 684,60 €	38 262,77 €	16 421,83 €
Dépenses réelles	54 684,60 €	38 262,77 €	16 421,83 €
Opérations d'Ordre	241,00 €	1 264,07 €	-1 023,07 €
Résultat d'investissement reporté	- €	9 427,64 €	-9 427,64 €
<b>TOTAL</b>	<b>54 925,60 €</b>	<b>48 954,48 €</b>	<b>5 971,12 €</b>

	Année 2025	Année 2024	En €
Recettes			
Mis en réserve	- €	18 335,00 €	-18 335,00 €
Subvention d'équipement	32 966,00 €	- €	32 966,00 €
FCTVA	4 216,72 €	289,33 €	3 927,39 €
<b>Recettes réelles</b>	<b>37 182,72 €</b>	<b>18 624,33 €</b>	<b>18 558,39 €</b>
Résultat d'investissement reporté	231 310,36 €		231 310,36 €
Opérations d'Ordre	19 407,78 €	9 351,77 €	10 056,01 €
<b>TOTAL</b>	<b>287 900,86 €</b>	<b>27 976,10 €</b>	<b>259 924,76 €</b>

<b>Résultat de la section d'investissement</b>	<b>232 975,26 €</b>	<b>-20 978,38 €</b>	<b>253 953,64 €</b>
--	---------------------	---------------------	---------------------

**LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Dépenses d'investissement 54 925,60€



**Les dépenses d'équipement : 54 684,60€**

En 2025 les investissements suivants ont été réalisés :

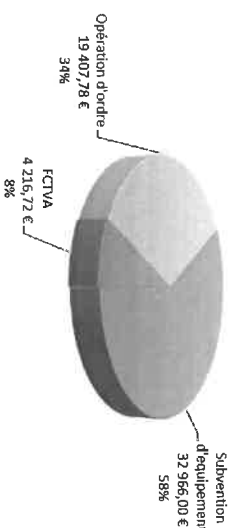
- Multi accueil : 11 851,11€
  - o Matelas : 1 978,22€
  - o Vaisselles : 1 009,12€
  - o Poussettes double, chaises, fauteuils : 2 017,41€
  - o Jouets, jeux : 1 642,37€
  - o Four : 2 118€
  - o Armoire réfrigérée : 1 793,59€
  - o 3 refroidisseurs d'air : 447€
  - o Matériels informatiques : 845,40€
- Accueil de loisirs : 3 702€
  - o Licence informatique pour ALSH Landevielle : 3 702€
- Epicerie solidaire : 35 262,48€
  - o Chambre froide : 26 889,60€
  - o Rayonnage : 3 830,05€
  - o Imprimante de reçus : 272,08€
  - o Balance : 268,50€
  - o Vitrophane sur portes : 2 290,32€
  - o Matériels informatiques : 1 020,24€
  - o Matériels de maintenance : 691,69€
- Gestion du CIAS : 3 869,01€
  - o Matériels informatiques : 3 869,01€

**Opérations d'ordre de section à section : 241€**

Ecritures de l'amortissement des subventions transférables

**LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Recettes d'investissement  
 56 950,50€ hors résultat reporté



**Subvention d'équipement : 32 966 €**

**Epicerie Sociale : 32 000€**

- Subvention du Conseil Départemental pour les travaux et acquisition de matériel pour l'épicerie : 30 000€
- Subvention ANDES acquisition matériel : 2 000€

**Multi accueils : 966€**

- Subvention CAF pour l'acquisition d'un lave-vaisselle : 966€

**FCTVA : 4 216,72€**

**Opérations d'ordre de section à section : 19 407,78€**

Apparaissent dans ce chapitre les écritures de dotation aux amortissements de l'actif immobilisé.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - Budget Annexe EHPAD HARMONIE – La Chaize Giraud**

L'EHPAD de la CHAIZE GIRAUD, constitué par la Communauté d'Agglomération, dispose de 38 chambres et d'espaces communs et peut accueillir des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Le bâtiment a été achevé en 2012 et exploité, depuis cette date, par l'ADMR qui verse au CIAS une redevance annuelle progressive, révisable en fonction des échéances du prêt.

Le budget annexe EHPAD – La Chaize Giraud présente au 31/12/2025, un déficit de fonctionnement de 303 956,64 € et un excédent d'investissement de 441 620,09 €.

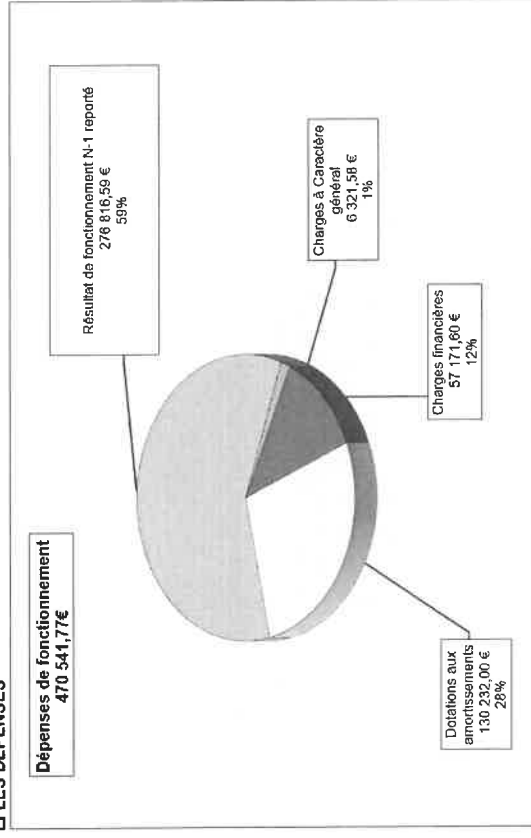
Le résultat cumulé à fin 2025 est excédentaire de 137 663,45 €.

• Section de Fonctionnement :

Dépenses	Année 2025	Année 2024	En %	En €
Charges à Caractère général	6 321,58 €	3 274,47 €	93,06%	3 047,11 €
Charges financières	57 171,60 €	69 410,47 €	-17,65%	- 12 238,87 €
<b>Dépenses réelles</b>	<b>63 493,18 €</b>	<b>72 684,94 €</b>	<b>-12,56%</b>	<b>9 191,76 €</b>
Opérations d'ordre	130 232,00 €	128 916,00 €	1,02%	1 316,00 €
Déficit N-1 reporté	276 816,59 €	236 767,40 €	16,91%	40 049,19 €
<b>TOTAL</b>	<b>470 541,77 €</b>	<b>438 368,34 €</b>	<b>7,34%</b>	<b>32 173,43 €</b>

Recettes	Année 2025	Année 2024	En %	En €
Autres produits de gestion courante	161 404,13 €	156 370,75 €	3,22%	5 033,38 €
<b>Recettes réelles</b>	<b>161 404,13 €</b>	<b>156 370,75 €</b>	<b>3,22%</b>	<b>5 033,38 €</b>
Opérations d'ordre	5 181,00 €	5 181,00 €	0,00%	- €
<b>Total hors report du résultat</b>	<b>166 585,13 €</b>	<b>161 551,75 €</b>	<b>3%</b>	<b>5 033,38 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>166 585,13 €</b>	<b>161 551,75 €</b>	<b>3%</b>	<b>5 033,38 €</b>
Résultat	- 303 956,64 €	- 276 816,59 €	9,80%	- 27 140,05 €

□ LES DEPENSES



**Charges à caractère général : 6 321,58 €**

On retrouve à ce chapitre les dépenses d'entretien du bâtiment et du matériel

**Charges financières : 57 171,60 €**

Sont enregistrés dans ce chapitre le paiement des intérêts des prêts contractés pour le financement de l'EHPAD, un prêt PLS et un prêt PHARE.

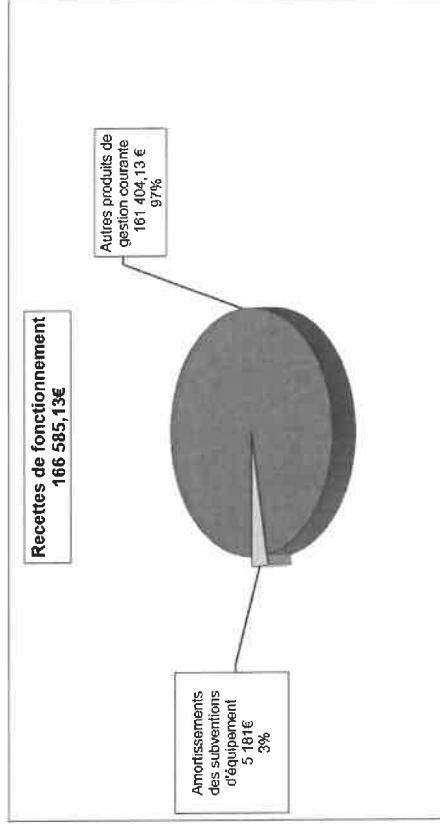
**Opérations d'ordre : 130 232 €**

Apparaissent dans ce chapitre les écritures d'amortissement de l'actif immobilisé (EHPAD, matériel et mobilier).

**Déficit N-1 reporté : 276 816,59 €**

Report du déficit de fonctionnement constaté au 31/12/2024.

□ LES RECETTES



**Autres produits de gestion courante : 161 404,13 €**

Les écritures passées à ce chapitre correspondent au loyer versé par l'ADMR pour l'exploitation de l'EHPAD.

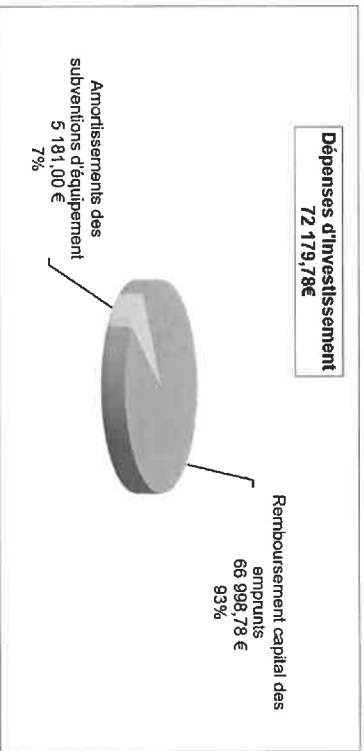
**Opérations d'ordre entre sections : 5 181 €**

Apparaissent dans ce chapitre les écritures d'amortissement des subventions d'équipement perçues pour la réalisation de l'EHPAD.

• Section d'investissement :

	Année 2025	Année 2024	En %	En €
Depenses d'équipement	- €	19 754,28 €	-100,00%	19 754,28 €
Remb. capital des emprunts	66 996,78 €	53 204,43 €	25,93%	13 794,35 €
Depenses réelles	66 996,78 €	72 956,71 €	-8,17%	5 959,93 €
Opérations d'ordre	5 181,00 €	5 181,00 €	0,00%	- €
<b>TOTAL</b>	<b>72 179,78 €</b>	<b>78 139,71 €</b>	<b>-7,63%</b>	<b>5 959,93 €</b>
Recettes	Année 2025	Année 2024	En %	En €
FCVA	- €	2 237,18 €	-100,00%	2 237,18 €
Depenses réelles	- €	2 237,18 €	-100,00%	2 237,18 €
Opérations d'ordre	130 232,00 €	128 976,00 €	1,02%	1 316,00 €
Excédent N-1 reporté	383 567,87 €	330 554,40 €	16,04%	53 013,47 €
<b>TOTAL</b>	<b>513 799,87 €</b>	<b>461 707,58 €</b>	<b>11,28%</b>	<b>52 092,29 €</b>
Résultat de la section d'investissement	441 620,09 €	383 567,87 €	15,13%	68 052,22 €

□ LES DEPENSES



Depenses d'équipement : 0€

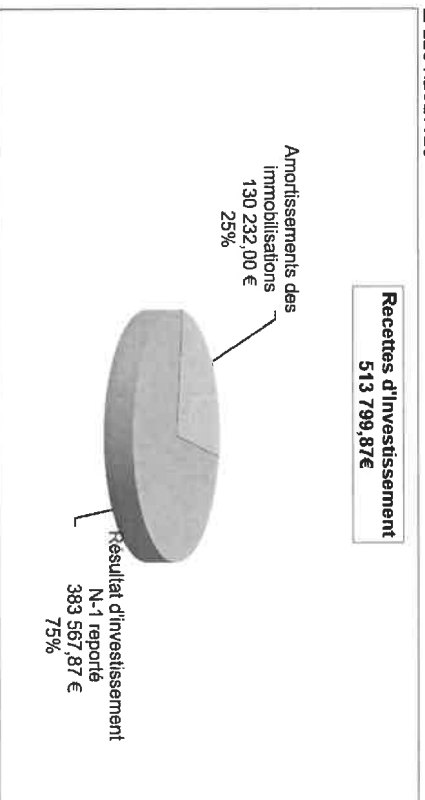
Remboursement du capital des emprunts : 66 996,78 €

Apparaît dans ce chapitre le paiement du capital des prêts contractés pour le financement de l'EHPAD, un prêt PLS et un prêt PHARE.

Opérations d'ordre entre sections : 5 181 €

Apparaissent dans ce chapitre les écritures d'amortissement des subventions d'équipement perçues pour la réalisation de l'EHPAD.

□ LES RECETTES



Opérations d'ordre entre sections : 130 232 €

Apparaissent dans ce chapitre les écritures d'amortissement de l'actif immobilisé (EHPAD, matériel et mobilier).

Excédent N-1 reporté : 383 567,87 €

□ LA DETTE

La dette du budget annexe EHPAD – La Chaize Giraud s'établit au 31/12/2025 à 1 659 208,69 € se décomposant ainsi :

- Un prêt PLS révisable, indexé sur le taux du livret A + marge de 1,15%, d'un montant de 2 135 000 € sur 30 ans, avec une dernière échéance au 30/06/2042, contracté auprès du CREDIT FONCIER. Au 31 décembre 2025 le capital restant dû est de 1 376 427,48€.
- Un prêt PHARE, au taux fixe de 3,33% d'un montant de 450 000 € sur 30 ans, avec une dernière échéance au 01/02/2041, contracté auprès de la CAISSE DES DEPOTS. Au 31 décembre 2025 le capital restant dû est de 282 781,21 €.

✓ COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - Budget Annexe Résidence Autonomie « Les Primevères » - Saint Matixent Sur Vie

La résidence autonomie « Les Primevères » construite par la Communauté d'Agglomération dispose de 24 logements.

Gérée en régie, son activité a débuté au 1<sup>er</sup> novembre 2016.

Les résidents peuvent disposer d'un service de lingerie, prendre leurs repas et bénéficier d'une présence jour et nuit de personnel avec un système d'appel malade. Des activités peuvent être proposées et organisées en fonction des attentes.

Le budget annexe résidence autonomie « Les Primevères » présente au 31/12/2025, un excédent de fonctionnement de 69 445,15 € et un déficit d'investissement de 4 385,27 €.

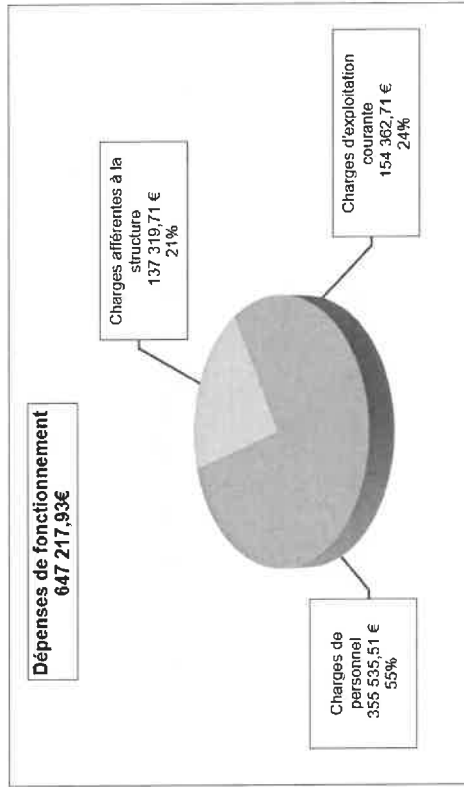
• Section de Fonctionnement :

Dépenses	Année 2025	Année 2024	En %	En €
Charges d'exploitation courante	154 362,71 €	178 562,50 €	-13,55%	24 199,79 €
Charges de personnel	355 535,51 €	390 487,54 €	-8,95%	34 952,03 €
Charges afférentes à la structure	137 319,71 €	147 266,02 €	-6,75%	9 946,31 €
Total hors report du résultat	647 217,93 €	716 316,06 €	-10%	69 098,13 €
déficit reporté	- €	100 228,86 €	-100,00%	100 228,86 €
<b>TOTAL</b>	<b>647 217,93 €</b>	<b>816 544,92 €</b>	<b>-21%</b>	<b>169 326,99 €</b>

Recettes	Année 2025	Année 2024	En %	En €
Produits de la tarification	284 256,81 €	309 126,98 €	-8,05%	24 870,17 €
Autres produits d'exploitation	235 090,71 €	226 752,35 €	3,68%	8 338,36 €
Produits financiers et non encaissables	135 179,52 €	356 468,63 €	-62,08%	221 289,11 €
Total hors report du résultat	654 527,04 €	892 347,96 €	-27%	237 820,92 €
Excédent reporté	62 136,04 €	62 136,04 €	-20%	62 136,04 €
<b>TOTAL</b>	<b>716 663,08 €</b>	<b>892 347,96 €</b>	<b>-20%</b>	<b>175 684,88 €</b>

□ LES DEPENSES



**Chapitre 011 - Charges d'exploitation courante : 154 362,71 €**

Baisse du budget de -13,55%

Se retrouvent enregistrées dans ce chapitre les différentes dépenses nécessaires au fonctionnement de la résidence Les Primevères (fluides, alimentation, petit matériel ...).

Les dépenses d'électricité (38 250,30€) et d'alimentation (14 823,13€) et les prestations repas (77 315,91€) représentent à elles seules 84,46% des charges à caractère général.

Cette variation des dépenses provient :

- des couts d'énergie -21,7 k€
- du poste alimentation/prestation des repas -5,3k€
- des dépenses de téléphonie -2,8k€
- des dépenses de prévention +1,6k€
- des dépenses d'entretien du bâtiment +3,4k€

**Chapitre 012 – charges de personnel : 355 535,51 €**

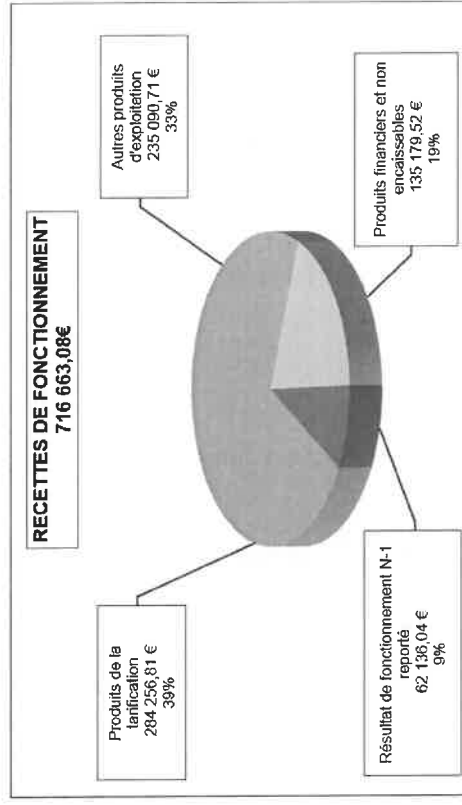
Les sommes mandatées à ce chapitre correspondent aux charges de personnel à hauteur de 346 150,88 €, pour 5 610,12€ aux ateliers d'animation et pour 3 774,51 € aux factures d'intérimaires

La diminution du budget de -8,95% s'explique par une baisse des prestations intérim (-49 k€), la maîtrise des dépenses des ateliers d'animation (-7,5 k€) et aux mouvements de personnels (+21,7k€)

**Chapitre 016 – charges afférentes à la structure : 137 319,71 €**

Sont imputées à ce chapitre les charges d'entretien et de réparation du bâtiment et équipements ainsi que les frais de formation, l'assurance pour 27 280,20 € (en baisse de 4,2k€), les charges financières pour 28 656,81 € (en baisse de 7,3 k€), les dotations aux amortissements pour 80 142,55 € (en progression de 1,4 k€), et les provisions pour créances pour 1 240,15€ (augmentation de 275€).

□ LES RECETTES



**Produits de la tarification : 284 256,81 €**

Ce chapitre enregistre la facturation du loyer mensuel majoré des charges locales, s'établissant pour 2025 à 627,88 € de loyer et 299,62 € de charges locales. Le forfait journalier pour les aidés sociaux est de 73,60 € (GIR 6) et 56 € (GIR 5-6).

**Autres produits d'exploitation : 235 090,71 €**

Sont imputés à ce chapitre :

- La facturation des prestations obligatoires et facultatives (restauration, administration, lingerie...) : 150 225,41 € (en baisse de 890€)
- la refacturation aux résidents du forfait téléphonique : 3 265,82€ (2 956,71 € en 2024)
- la refacturation des frais au budget annexe SAAD : 18 125,80 € (22 995,61 € en 2024)
- les remboursements d'arrêts maladie : 39 105,27 € (39 312,26 € en 2024)
- la nouvelle comptabilisation des tickets restaurants pour la part salariale : 2 439,24€ (1 307,87€ en 2024)
- Les participations du Conseil Départemental : 20 199,86€ (forfait autonomie 8 349,36€, soutien résidence autonomie suite hausse Complément de Traitement Indiciaire 11 850,50€)
- autres recettes : 1 729,31 € (dont FCTVA 211,52€, cheque énergie 2023 : 796€, régularisation Prélèvement à la Source 1,79€, CARSAT pour un action collective de prévention 720€)

L'évolution du budget de 8,3 k€ s'explique par une subvention de 11850,50€ perçue par le Département au titre du soutien aux résidences autonomie pour faire face au paiement du CTI (Complément de Traitement Indiciaire), la baisse de la refacturation des frais au budget annexe du SAAD (-4,8k€ par rapport à 2024), par la nouvelle comptabilisation des tickets restaurants de la part salariale (+1,1k€)

**Produits financiers et non encaissables : 135 179,52 €**

Les écritures passées à ce chapitre correspondent à la prise en charge du déficit par le CIAS d'un montant de 130 000€, à l'amortissement des subventions d'équipement d'un montant de 4 193€, à des recettes exceptionnelles d'un montant de 22€ et de régularisation d'écritures de provision pour créances de 964,52€.

**Excédent N-1 reporté : 62 136,04 €**

Report de l'excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2024

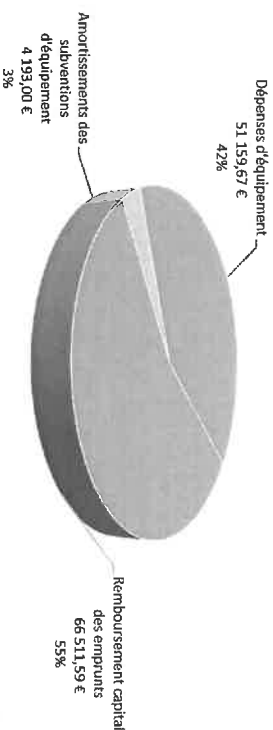
• Section d'investissement :

	Année 2025	Année 2024	En %	En €
<b>Dépenses</b>				
Dépenses d'équipement	51 159,67 €	8 155,90 €	527,27%	43 003,77 €
Remb. capital des emprunts	66 511,59 €	67 612,73 €	-1,63%	1 101,14 €
<b>Dépenses réelles</b>	<b>117 671,26 €</b>	<b>75 768,63 €</b>	<b>55,30%</b>	<b>41 902,63 €</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>4 193,00 €</b>	<b>4 193,00 €</b>	<b>0,00%</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>121 864,26 €</b>	<b>79 961,63 €</b>	<b>52,40%</b>	<b>41 902,63 €</b>

	Année 2025	Année 2024	En %	En €
<b>Recettes</b>				
Mise en réserve	13 667,00 €	2 492,71 €	-	13 667,00 €
FCTVA	799,04 €	4 234,18 €	-25,86%	1 693,67 €
Emprunts	3 139,40 €	6 726,89 €	-161,72%	1 094,78 €
<b>Recettes réelles</b>	<b>17 605,44 €</b>	<b>6 726,89 €</b>	<b>161,72%</b>	<b>10 878,55 €</b>
Opérations d'ordre	80 142,55 €	78 768,53 €	1,74%	1 374,02 €
Résultat d'investissement N-1	18 490,85 €	12 957,06 €	42,71%	5 533,79 €
Dépréciation pour contrepartiers	1 240,15 €	-	-	- €
<b>TOTAL</b>	<b>117 478,99 €</b>	<b>98 482,48 €</b>	<b>19,33%</b>	<b>17 786,36 €</b>
<b>Résultat de la section d'investissement</b>	<b>- 4 385,27 €</b>	<b>18 480,85 €</b>	<b>-123,72%</b>	<b>22 876,12 €</b>

**LES DEPENSES**

**Dépenses Section d'investissement**  
**121 864,26€**



**Dépenses d'équipement : 61 169,67 €**  
 En 2025 les dépenses d'équipement ont consisté à :

- L'acquisition d'un standard téléphonique : 31 957,68€
- L'achat d'un aspirateur : 200,06€
- L'installation d'un SOFREL : 11 981,93€
- L'évaluation externe de la structure : 7 020€

**Remboursement du capital des emprunts et dépôts de garantie : 66 511,59 €**

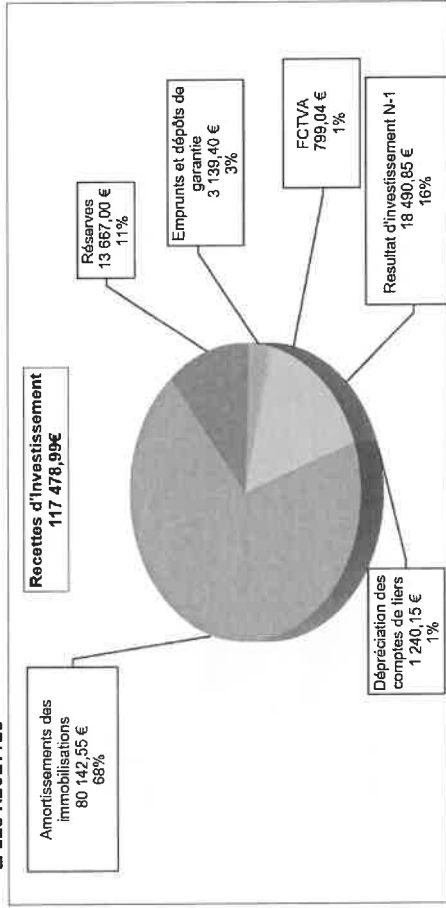
Appartient dans ce chapitre le paiement du capital des prêts contractés pour le financement de la résidence Les Primevères et le remboursement des dépôts de garantie versés par les résidents :

- Prêt P.L.S. : 32 000 €
- Prêt CARSAT à 0% : 30 317 €
- Remboursement des dépôts de garantie : 4 194,59 €.

**Opérations d'ordre : 4 193 €**

Appartient dans ce chapitre l'amortissement des subventions d'équipement perçues.

## □ LES RECETTES



## Emprunts et dépôt de garantie : 3 139,40 €

Apparaissent dans ce chapitre les dépôts de garantie versés par les résidents.

## FCTVA : 799,04€

Il s'agit du versement du Fond de Compensation de la TVA pour les biens acquis en 2023.

## Opérations d'ordre : 80 142,55 €

Apparaît dans ce chapitre l'amortissement des biens immobiliers et mobiliers.

## Dépréciation des comptes de tiers : 1 240,15 €

Apparaît dans ce chapitre la provision pour créances douteuses.

## Résultat d'investissement reporté : 12 957,06 €

L'exercice excédentaire de 2024 vient majorer les recettes de 2025.

## □ LA DETTE

La dette du budget annexe Résidence Autonomie Les Primevères – Saint Maixent Sur Vie s'établit au 31/12/2025 à 1 143 170 € se décomposant ainsi :

- Un prêt PLS révisable, indexé sur le taux du livret A + marge de 1,11%, d'un montant de 1 120 000 € sur 35 ans, avec une dernière échéance au 01/03/2052, contracté auprès de la CAISSE DES DEPOTS. Au 31 décembre 2025 le capital restant dû est de 840 000 €.
- Un prêt CARSAT, à taux 0%, d'un montant de 606 359 € sur 20 ans, avec une dernière échéance au 31/10/2035. Au 31 décembre 2025 le capital restant dû est de 303 170 €.

## ✓ COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - Budget Annexe SAAD (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile) - Saint Maixent Sur Vie

Le service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2020 afin de répondre aux nouvelles orientations attribuées à la petite unité de vie de Saint Maixent Sur Vie, en application de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, et du décret du 27 mai 2016 relatif aux nouvelles orientations attribuées aux « ex-foyers logements ».

Les prestations d'aide au quotidien des résidents sont facturées 25,34 € de l'heure et 28,04 € les dimanches et jours fériés.

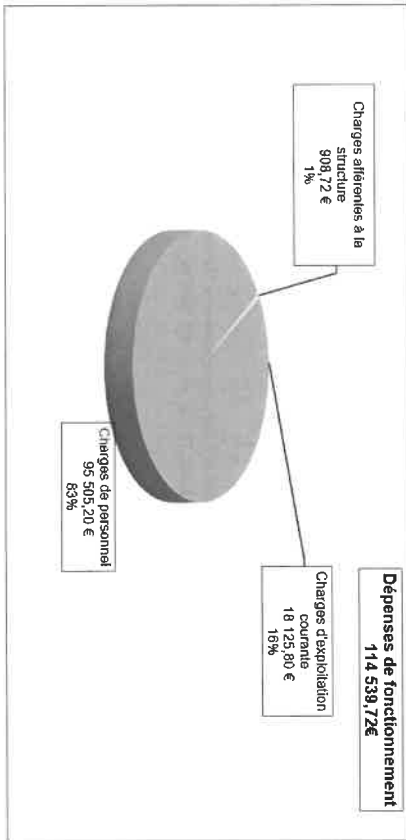
Le budget annexe SAAD (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile) présente au 31/12/2025, un excédent de fonctionnement de 4 801,76 € et un excédent d'investissement de 766.39€.

### • Section de Fonctionnement :

Dépenses	Année 2025	Année 2024	En %	En %	En €
Charges d'exploitation courante	18 125,80 €	22 985,61 €	-21,18%	-	4 869,81 €
Charges de personnel	95 505,20 €	71 839,49 €	32,94%	-	23 665,71 €
Charges affectées à la structure	908,72 €	848,34 €	7,12%	-	60,38 €
<b>Total hors report du résultat</b>	<b>114 539,72 €</b>	<b>95 683,44 €</b>	<b>20%</b>	<b>20%</b>	<b>18 856,28 €</b>
déficit reporté	- €	22 889,87 €	-100,00%	-	22 889,87 €
<b>TOTAL</b>	<b>114 539,72 €</b>	<b>118 573,31 €</b>	<b>-3%</b>	<b>-3%</b>	<b>4 033,59 €</b>

Recettes	Année 2025	Année 2024	En %	En %	En €
Produits de la tarification	47 299,76 €	59 745,39 €	-20,83%	-	12 445,63 €
Autres produits d'exploitation	4 790,05 €	14 105,04 €	-66,04%	-	9 314,99 €
Produits financiers et non encaissés	60 770,55 €	51 204,00 €	18,68%	-	9 566,55 €
<b>Total hors report du résultat</b>	<b>112 860,36 €</b>	<b>125 054,43 €</b>	<b>-10%</b>	<b>-10%</b>	<b>12 194,07 €</b>
Excédent reporté	6 481,12 €	125 054,43 €	-5%	-	6 481,12 €
<b>TOTAL</b>	<b>119 341,48 €</b>	<b>125 054,43 €</b>	<b>-5%</b>	<b>-5%</b>	<b>5 712,95 €</b>
Résultat	4 801,76 €	6 481,12 €	-25,91%	-	1 679,36 €

**LES DEPENSES**



**Chapitre 011 - Charges d'exploitation courante : 18 125,80 €**  
 Se retrouvent enregistrées dans ce chapitre 30% des différentes dépenses nécessaires au fonctionnement de la résidence Les Primevères (fluides, fournitures d'entretien, téléphonie, petit matériel ...)

**Chapitre 012 - charges de personnel : 95 505,20 €**

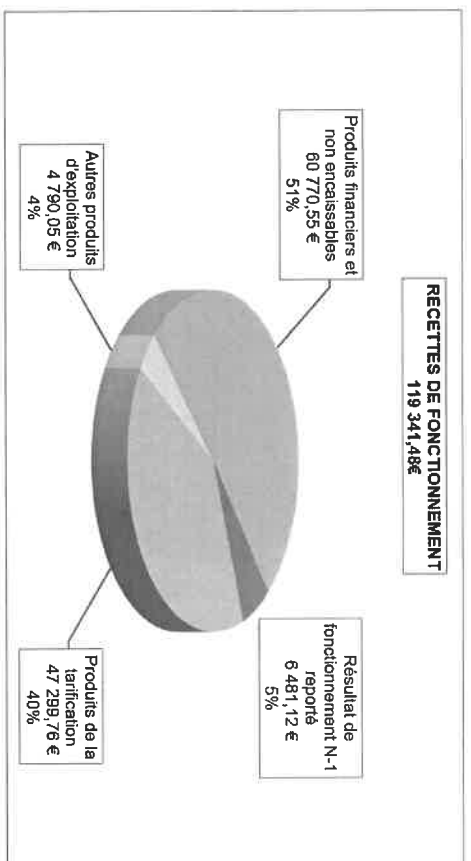
- Les sommes mandatées à ce chapitre correspondent aux charges de personnel composé de :
- 4 agents sociaux polyvalents à temps non complet (30%)
  - 2 veilleurs de nuit (15%).

Le coût des charges de personnel varie en fonction des heures réellement effectuées pour l'aide et l'accompagnement des résidents, ce qui explique les variations d'un exercice à l'autre.

**Chapitre 016 - charges affectées à la structure : 908,72 €**

Sont imputées à ce chapitre les écritures de régularisation du Prélèvement à la source (1.39€), les remboursements aux résidents sur des titres émis les années antérieures (1.41€), et la provision pour créances douteuses (766.39€).

**LES RECETTES**



**Produits de la tarification : 47 299,76 €**  
 Ce chapitre enregistre les prestations d'aides au quotidien facturées aux résidents sur la base d'un tarif horaire de 25,34 € et 28,04 € les dimanches et jours fériés.

**Autres produits d'exploitation : 4 790,05 €**

Sont enregistrées à ce chapitre les différences de centimes dans le cadre du prélèvement de l'impôt à la source (1.29€), les écritures des tickets restaurants (788,76€) et une subvention du Département pour le soutien des SAAD (4 000€).

**Produits financiers et non encaissables : 60 770,55€**

Il s'agit de la prise en charge du déficit du SAAD par le CIAS d'un montant de 60 770,55€

**Déficit N-1 reporté : 6 481,12 €**

Report du déficit de fonctionnement constaté au 31/12/2024

• Section d'investissement :

Dépenses	Année 2025		Année 2024		En %		En €	
	€	# DIV/01	€	# DIV/01	€	# DIV/01	€	# DIV/01
Dépenses d'équipement	-	-	-	-	-	-	-	-
Remb. capital des emprunts	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses réelles	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations d'Ordre	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat d'investissement N-1	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	-	-	-	-	-	-	-	-

Recettes	Année 2025		Année 2024		En %		En €	
	€	# DIV/01	€	# DIV/01	€	# DIV/01	€	# DIV/01
Mise en réserve	-	-	-	-	-	-	-	-
FCVA	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-	-
Recettes réelles	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations d'Ordre	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat d'investissement N-1	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciation pour compte de tiers	766,39 €	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>766,39 €</b>	-	-	-	-	-	-	-

Résultat de la section d'investissement	Année 2025	Année 2024	En %	En €
	766,39 €	-	-	766,39 €

LES DEPENSES

Néant

LES RECETTES

**Dépréciation pour compte de tiers : 766,39€**

Sont comptabilisés sur ce chapitre les écritures de dépréciations de comptes de tiers lors de provision pour créances douteuses.

PRESENTATION CONSOLIDÉE DES COMPTES ADMINISTRATIFS  
 DU CIAS DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE

Budget	Dépenses	Recettes	Résultat
<b>Budget Principal</b>			<b>307 393,30 €</b>
⇒ Section de fonctionnement	6 200 474,96 €	6 274 893,00 €	74 418,04 €
⇒ Section d'investissement	54 925,60 €	287 900,86 €	232 975,26 €
<b>Budget annexe EHPAD</b>			<b>137 663,45 €</b>
⇒ Section de fonctionnement	470 541,77 €	166 585,13 €	-303 956,64 €
⇒ Section d'investissement	72 179,78 €	513 799,87 €	441 620,09 €
<b>Budget annexe RESIDENCE AUTONOMIE</b>			<b>65 059,88 €</b>
⇒ Section de fonctionnement	647 217,93 €	716 663,08 €	69 445,15 €
⇒ Section d'investissement	121 864,26 €	117 478,99 €	-4 385,27 €
<b>Budget annexe SAAD</b>			<b>5 568,15 €</b>
⇒ Section de fonctionnement	114 539,72 €	119 341,48 €	4 801,76 €
⇒ Section d'investissement	0,00 €	766,39 €	766,39 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 681 744,02 €</b>	<b>8 197 428,80 €</b>	<b>515 684,78 €</b>